

PROCÈS-VERBAL DE RENSEIGNEMENT MILITAIRE

Compagnie _____

Code Unité	P.V	Année	Nmr Dossier Justice
00828	00885	2010	

N° pièce	N° feuillet
	1/1

Analyse et références

Objet Signalement phénomène aérospatial non identifié

Références CM n°32600 DEF/GEND/OE/DO/RENS du 08/11/1985
BE n°25400 DEF/GEND/OE/DO/RENS du 28/09/1992

Le samedi 5 juin 2010 à 14 heures 55 minutes

Nous soussigné Adjudant _____

Vu l'article L.3211-3 du code de la défense

Nous trouvant au bureau de notre unité _____, rapportons les opérations suivantes :

Le 05 juin 2010 à 12 h 00, nous nous trouvant au bureau de notre unité, M. _____ se présente au bureau de notre unité afin de nous signaler un phénomène aérospatial qu'il a filmé.

RENSEIGNEMENTS RECUEILLIS AUPRES DU TEMOIN :

Le 04/06/2010 à 23h12, alors qu'il se trouve dans son séjour, son attention se porte sur un objet lumineux dans le ciel, face à son séjour. Il se muni de son caméscope et filme le phénomène en plusieurs fois.

La scène dure quelques minutes. L'intégralité de celle-ci se trouve enregistrée sur une carte mémoire de type SD.

RENSEIGNEMENTS SUR LE PHENOMENE SELON LE TEMOIN :

JOUR	04 juin 2010	HEURE	23h12
DUREE OBSERVATION	De 23h12 à environ 23h16		
POSITION DU PHENOMENE DANS LE PAYSAGE			
Difficile à évaluer en raison nuit et manque d'éclairage. Selon le témoin le phénomène était localisé à environ 3 à 5 km de son domicile			
FORME	Comme un hélicoptère vu de face	DIMENSION	Intéterminée
COULEUR(S)	Jaune/Orange	EVOLUTION DU PHENOMME	Lente
PRESENCE DE BRUIT	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON	SI OUI TYPE DE BRUIT ENTENDU :	

ENQUETE :

Suite à ce signalement, nous avons demandé à la brigade locale de se rendre sur place aux fins d'effectuer des constatations conformément aux dispositions prévues. Aucun fait particulier n'a été recueilli.

Le film réalisé par M. _____ a été gravé sur un CD vierge qui sera transmis, à l'issue de l'enquête, au Service d'Expertise des Phénomènes de Rentrées Atmosphériques)

Un visionage du film a été effectué. Une masse lumineuse est apparente mais l'image étant de piètre qualité, il nous est impossible de dire ce dont il s'agit. La forme à l'écran ressemble plus à une sorte de toupie. Une analyse de l'image sera peut être possible avec du matériel d'imagerie numérique.

CLOTURE

Nous clôturons le présent procès-verbal en l'état et nous le transmettons directement à M. le Commandant la communauté des Brigade de _____ territorialement compétent pour poursuite des investigations.

A l'issue de ces dernières l'ensemble sera transmis à M. le Directeur de la Gendarmerie Nationale à PARIS.

Donc acte fait et clos _____ le 05/06/2010

L'officier de Police Judiciaire



(DESTINATAIRES)

- [1] - M. Le Directeur de la Gendarmerie Nationale à PARIS
- [1] - Le S.E.P.R.A pour le Centre National d'Etude Spatial
- [1] - M. le Commandant la Brigade de Gendarmerie des Transports Aériens
- [1] - Archives : _____

Le _____

Reçu le 20 oct. 2010

GENDARMERIE NATIONALE

Compagnie

PROCÈS-VERBAL DE RENSEIGNEMENT MILITAIRE

Code Unité	P.V	Année	Nmr Dossier Justice
00903	01442	2010	

N° pièce	N° feuillet
01	1/1

Analyse et références

Objet **Signalement d'un phénomène aérospatial non identifié.**

Références Procès verbal n° 885/2010 en date du 05/06/2010 émanant de la Brigade
 CM n° 32600 DEF/GEND/OE/DO/RENS du 08/11/1985
 BE n° 25400 DEF/GEND/OE/DO/RENS du 28/09/1992

Le mercredi 20 octobre 2010

Nous soussigné **MDL / Chef**

Vu les articles 16 à 19 et 75 à 78 du Code de Procédure Pénale

Nous trouvant au bureau de notre unité, rapportons les opérations suivantes :

PREAMBULE

Le 18 juin 2010, nous sommes destinataires du soit transmis cité ci-dessus en référence pour poursuite d'enquête concernant le signalement de l'enregistrement audiovisuel d'un phénomène aérospatial non identifié. L'auteur de cette vidéo est

EXPOSE DES FAITS

Le 04 juin 2010 entre 23h12 et 23h16, L. filme une lumière de couleur orange se trouvant dans le ciel, en face de la fenêtre de son salon. Il signale les faits à la Brigade de qui nous transmet la procédure pour poursuite d'enquête.

ENQUETE

Au domicile de nous procédons à des constatations sur la fenêtre de laquelle le phénomène aérospatial a été filmé. Aucun obstacle ne se trouve devant celle-ci, la vue est bien dégagée.

apporte son témoignage. Il indique que l'objet qu'il a filmé a effectué un déplacement latéral alors qu'il n'y avait pas de vent dehors. Il a juste vu un point lumineux orange qui se déplaçait sans entendre de bruit de moteur. Il indique qu'un voisin aurait 4 photographies de ce même phénomène aérospatial prises au cours de la même nuit.

a effectivement prit 4 photographies du phénomène aérospatial mais ne les a pas conservées. Il nous indique qu'il s'agit pour lui d'un espèce de lampion installé dans une sorte de ballon et lâché dans le ciel comme il est coutume de le faire dans certains pays.

L'enquête de voisinage effectuée ne nous apporte aucun élément nous permettant d'appuyer la déclaration de

CLOTURE

Nous transmettons donc la présente procédure en l'état, constituée en un unique exemplaire, directement à monsieur le Directeur de la Gendarmerie Nationale à PARIS (75).

Dont procès-verbal fait et clos à le 20 octobre 2010 à 12 heures 00.

L'Officier de Police Judiciaire

(DESTINATAIRES)

- [1] - M. le directeur de la Gendarmerie Nationale à PARIS
- [1] - SEBRA pour le Centre National d'Étude Spatial
- [1] - Monsieur le Commandant de la Brigade Gendarmerie des Transports Aériens ;
- [] -
- [1] - Archives :

Date de clôture

Le 20 octobre 2010
Signature(s)

Le

vu et transmis par
21/10/10

GENDARMERIE NATIONALE

Compagnie

ENQUÊTE PRÉLIMINAIRE

PROCÈS-VERBAL D'INVESTIGATIONS

Code Unité	P.V	Année	Nmr Dossier Justice
00903	01442	2010	

N° pièce	N° feuillet
02	1/1

Le vendredi 1 octobre 2010 à 15 heures 00 minute

Nous soussigné **MDL / Chef**

Vu les articles 16 à 19 et 75 à 78 du Code de Procédure Pénale

Nous trouvant au bureau de notre unité à _____ rapportons les opérations suivantes :

ENQUÊTE

Poursuivant l'enquête en cours, nous nous rendons au domicile de _____ au
/ _____ Nous lui demandons de nous montrer l'endroit de la
maison où il a procédé à la vidéo du phénomène aérospatial non identifié.

Il s'agit de la fenêtre de son salon, non muni de volets.

De cette fenêtre, nous voyons les maisons se situant en face ainsi qu'une grande partie arborée.
Aucun objet de type pylône, fils électrique ou encore antenne relais n'est visible.

Mentionnons qu'au cours de plusieurs passages la nuit, nous n'avons constaté aucune
présence de lumière fixe comme celles qui se trouvent en haut des antennes relais.

Dont procès-verbal fait et clos à _____

le 01 octobre 2010 à 15 heures 30.

L'Officier de Police Judiciaire

GENDARMERIE NATIONALE			
Compagnie			
Code Unité	PV	Année	Nmr Dossier Justice
00903	01442	2010	

ENQUÊTE PRÉLIMINAIRE

PROCÈS-VERBAL D'AUDITION

TÉMOIN

N° pièce	N° feuillet
03	1/1

Le samedi 2 octobre 2010 à 14 heures 25 minutes

Nous soussigné **MDL / Chef** _____

Vu les articles 16 à 19 et 75 à 78 du Code de Procédure Pénale

Nous trouvant au bureau de notre unité à _____ rapportons les opérations suivantes :

Nom		Prénom		
Sexe	Situation de Famille	Date Naissance	Commune Naissance et Code Postal	Insee
M		23/12/1959		
Adresse			Validité état-civil	
Commune et Code postal	Insee	N° de Téléphone	Profession	Nationalité (si étranger)
			Pensionné	

Entendons la personne dénommée ci-dessus qui nous déclare :

— »Je me présente à vous ce jour suite à votre demande. Je prends connaissance des raisons pour lesquelles mon audition est requise à savoir le signalement fait _____ concernant un phénomène aérospatial non identifié. J'ai posté la vidéo en ma possession sur internet sous le pseudo « samba 56 ». —

— »A 23h12, je regardais l'émission _____ à la télévision. J'ai vu une lueur à l'extérieur de la maison. Elle était orange et faisais penser à un hélicoptère venant vers moi. Les volets n'étaient pas fermé, c'est pour ça que j'ai vu la lumière. —

— »Je situe la distance à environ 1 ou 2 kilomètres de mon domicile. —

— »Je me suis saisi de mon caméscope JVC qui se trouvait sur la gauche de la fenêtre du salon. Le temps de l'allumer et de remarquer que l'obturateur était fermé, le plus intéressant du « spectacle » était fini. J'ai filmé de mon domicile et je suis sorti dans la rue pour filmer le phénomène. Ce que je filmais partait au loin très vite, c'est pour cette raison qu'il y a un tremblement. —

— »J'ai filmé la vidéo que vous avez en votre possession, de mémoire il y a 4 minutes de film. L'objet présent sur la vidéo avait effectué un déplacement latéral alors qu'il n'y avait pas de vent car je voyais les peupliers qui étaient droits. J'ai alors loupé l'approche de l'objet et son déplacement latéral. —

— »Je sais qu'un voisin a des photos en sa possession, en l'espèce 4 photos. Sur ces dernières, on remarque un déplacement, c'est à dire une trace de couleur orange. Je lui ai demandé si je pouvais me servir des photos, il m'a dit oui. Il a normalement les photos en sa possession. —

— »Je n'ai pas pu filmer les trainées mais le voisin a des photos en sa possession. —

— »Je n'ai pas de témoignage supplémentaire à apporter. —

A _____ le 02 octobre 2010 à 14 heures 45, lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à changer, à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue

L'Officier de Police Judiciaire

GENDARMERIE NATIONALE

Compagnie

ENQUÊTE PRÉLIMINAIRE**PROCÈS-VERBAL D'INVESTIGATIONS**

Code Unité	P.V	Année	Nmr Dossier Justice
00903	01442	2010	

N° pièce	N° feuillet
04	1/1

Le mercredi 20 octobre 2010 à 10 heures 40 minutes

Nous soussigné **MDL / Chef** _____

Vu les articles 16 à 19 et 75 à 78 du Code de Procédure Pénale

Nous trouvant au bureau de notre unité à LE FAOUET 56320, rapportons les opérations suivantes :

ENQUÊTE

Poursuivant l'enquête en cours, nous contactons monsieur _____, voisin de _____ le 02 octobre 2010. Ce dernier aurait en sa possession 4 photographies, stockées sur son ordinateur, de la manifestation aérospatiale non identifiée.

Ce jour, après recherches dans son ordinateur, _____ nous déclare que les photographies qu'il avait en sa possession ont été supprimées de son ordinateur. Il n'est pas en mesure de nous les fournir.

Questionné sur la teneur des photographies, _____ nous déclare qu'il s'agit pour lui d'un espèce de ballon contenant une sorte de lampion à l'intérieur comme il est coutume d'en lancer dans certains pays.

Dont procès-verbal fait et clos à _____

le 20 octobre 2010 à 11 heures 00.

L'Officier de Police Judiciaire

